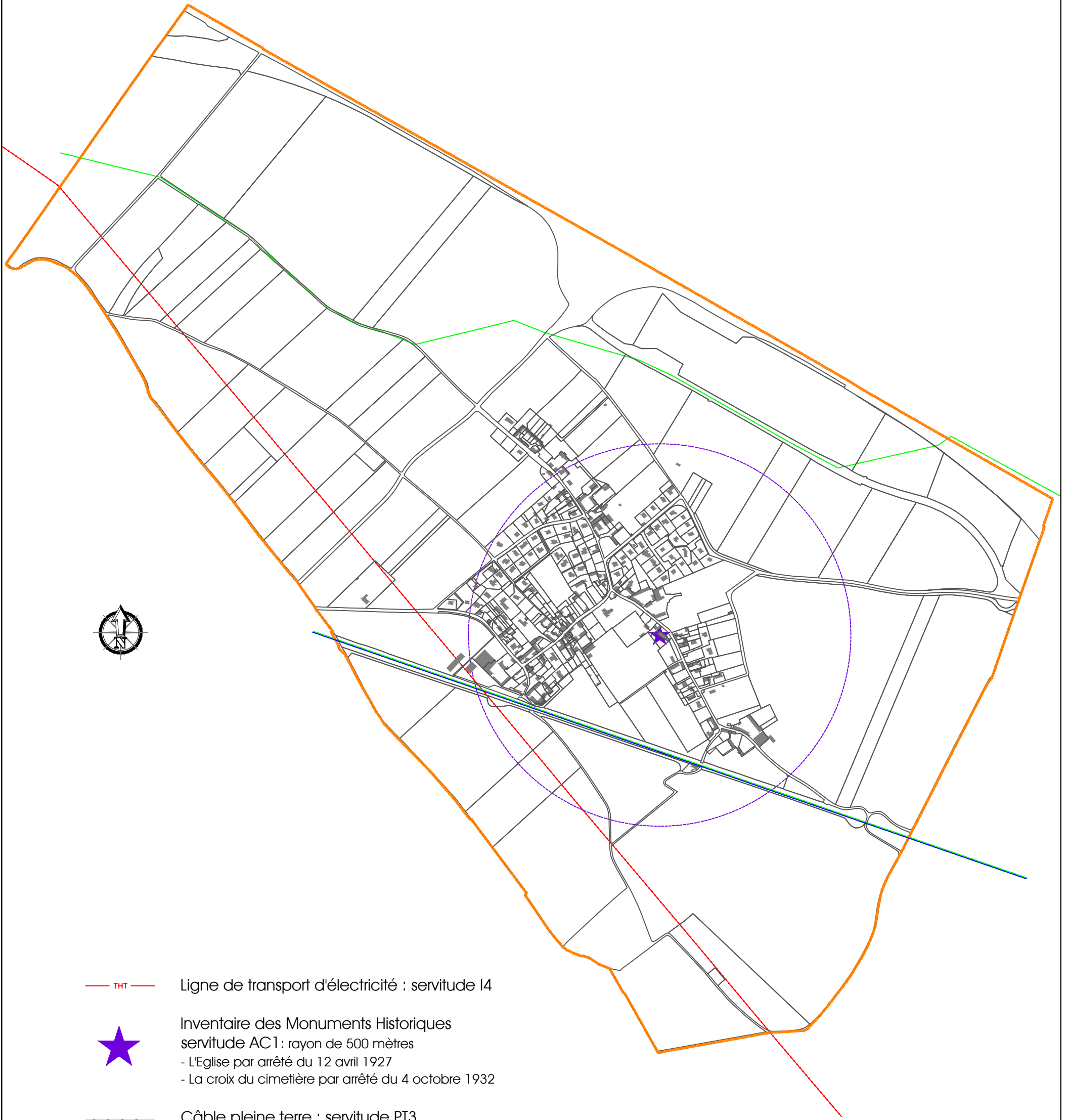


Carte des servitudes d'utilité publique



— THT — Ligne de transport d'électricité : servitude I4

★ Inventaire des Monuments Historiques
servitude AC1 : rayon de 500 mètres
- L'Eglise par arrêté du 12 avril 1927
- La croix du cimetière par arrêté du 4 octobre 1932

— Câble pleine terre : servitude PT3
- FO 14115 et FO 213

— Voie férée T1

Circulation aérienne : servitude T7 (ensemble de la Commune)

